

## Réserve stratégique

Avis de la DG Energie quant à la détermination du besoin de réserve stratégique pour la période hivernale 2022-2023

*13 décembre 2021*

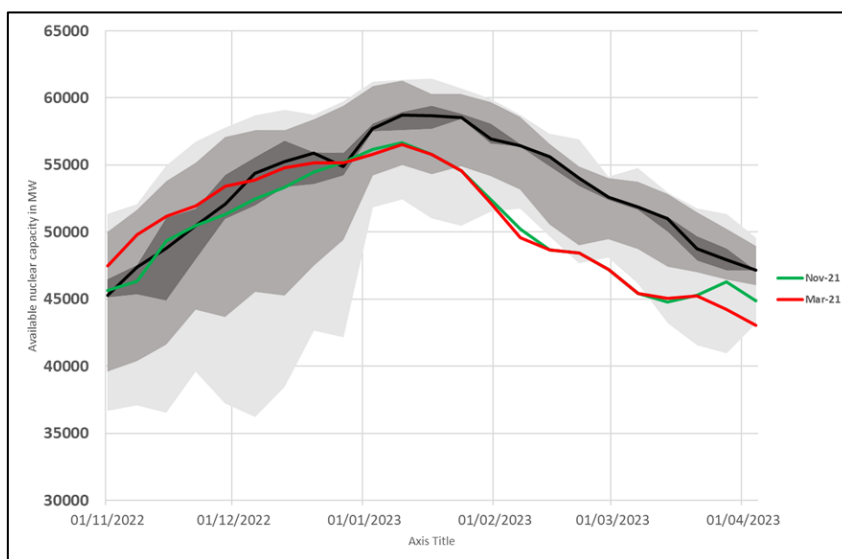
Conformément à l'article 7ter de la loi du 22 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (ci-après « loi électricité »), la DG Energie du SPF Economie transmet, au plus tard le 15 décembre de chaque année, un avis sur la nécessité de constituer une réserve stratégique pour la période hivernale suivante. Si l'avis conclut à la nécessité de constituer une telle réserve, il comprend également une proposition de volume pour cette réserve, exprimé en MW.

Le 15 novembre 2021, Elia a adressé à Madame la Ministre<sup>1</sup> un courrier dans lequel le gestionnaire du réseau considère que l'étude sur l'adéquation et la flexibilité en Belgique, publiée en juin 2021<sup>2</sup>, qui contient, en son chapitre 5.1.3. une étude probabiliste de l'état de la sécurité d'approvisionnement pour les hivers 2022-23, 23-24 et 24-25 répond aux critères de l'article 7bis de la loi électricité<sup>3</sup>.

La DG Energie du SPF Economie soutient cette approche et rappelle que les hypothèses et scénarios de base, ainsi que la méthodologie utilisés pour cette analyse ont été déterminés par le gestionnaire du réseau en collaboration avec la Direction générale de l'Energie<sup>4</sup> et ont été soumis à la consultation publique.

Pour formuler son avis, la DG Energie du SPF Economie s'est assurée qu'il n'y avait pas eu de changement majeur dans les hypothèses de capacités de production par rapport à l'étude de juin 2021. L'exercice a consisté à comparer les données REMIT de mars 2021<sup>5</sup> à celles de novembre 2021. L'analyse a révélé qu'une diminution de la disponibilité du nucléaire français était à prévoir pour les mois de novembre et décembre 2022 (figure 1) et qu'une prolongation de l'arrêt pour maintenance de Doel 2 était attendue pour les mois de février et mars 2023 (figure 2).

Figure 1 : Comparaison de la disponibilité nucléaire française sur base des données REMIT



Source : Elia

<sup>1</sup> Des copies de ce courrier ont été adressées à la DG Energie du SPF Economie et à la CREG.

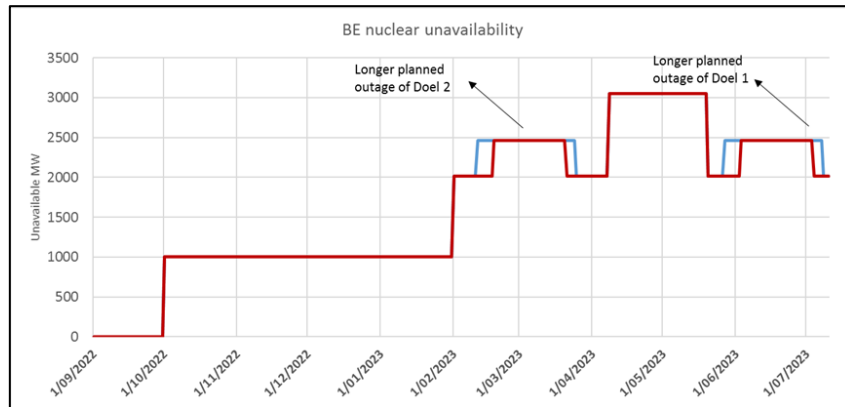
<sup>2</sup> <https://www.elia.be/en/electricity-market-and-system/adequacy/adequacy-studies>

<sup>3</sup> L'article 7bis prévoit que le gestionnaire du réseau réalise une analyse probabiliste de l'état de la sécurité d'approvisionnement du pays pour la période hivernale à venir, afin de déterminer si un volume en réserve stratégique est nécessaire.

<sup>4</sup> Le Bureau fédéral du Plan et la CREG ont également été associés à ces travaux.

<sup>5</sup> Moment où les données ont été « gelées » pour l'étude de juin 2021.

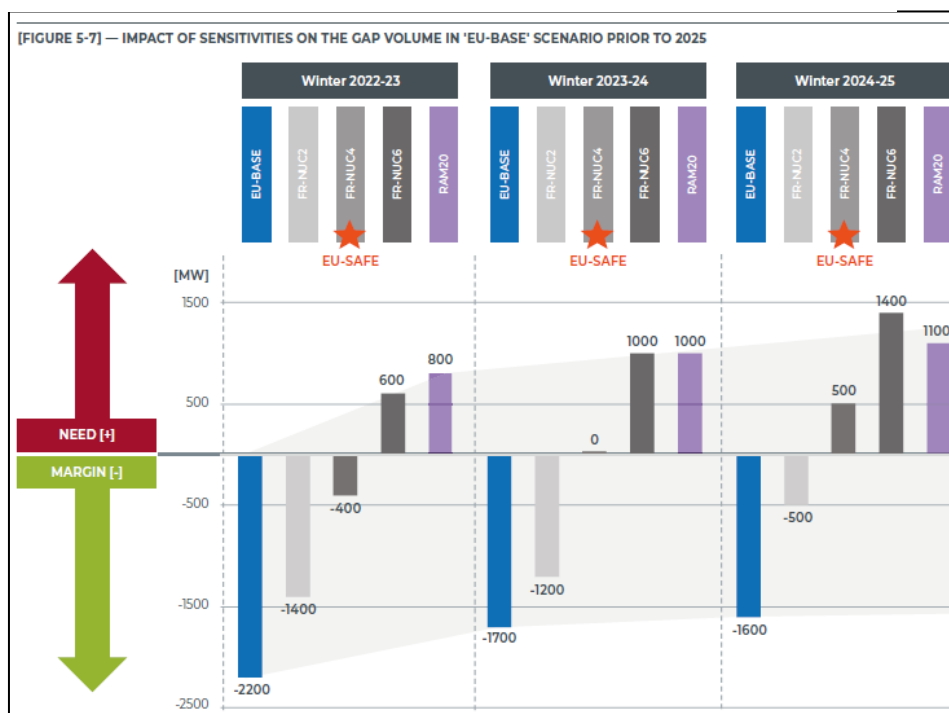
Figure 2 : Comparaison de l'indisponibilité nucléaire belge sur base des données REMIT



Source : Elia

La DG Energie du SPF Economie considère que ces indisponibilités supplémentaires de l'hiver 2022-23 sont couvertes par les différents scénarios étudiés dans l'étude d'Elia<sup>6</sup> et qu'à cet effet, les résultats d'adéquation obtenus pour cette même période hivernale, et repris à la figure 3, peuvent être considérés.

Figure 3 : Résultats d'adéquation pour les trois prochains hivers, Elia 2021



Au regard de ces résultats, deux constats s'imposent. Premièrement, deux scénarios (FR-NUC6<sup>7</sup> et RAM20<sup>8</sup>) démontrent un besoin en réserve stratégique. A ce jour, et malgré l'actualisation des

<sup>6</sup> Pour un détail des scénarios, voir étude Elia 2021.

<sup>7</sup> Considère une indisponibilité supplémentaire de 6 unités nucléaires françaises sur toute la période hivernale 2022-2023.

<sup>8</sup> Fixe une valeur MinRAM de 20%, l'idée étant de couvrir des circonstances exceptionnelles ou un retard dans des investissements transfrontaliers.

données REMIT, aucun élément probant ne permet toutefois de conclure que les hypothèses sous-jacentes à ces deux derniers scénarios se réaliseront. La DG Energie du SPF Economie décide donc de ne pas baser son avis sur ces résultats. Deuxièmement, les scénarios EU-BASE, FR-NUC2 et FR-NUC4 ne démontrent pas un besoin en réserve stratégique puisque des marges allant de 2200 MW à 400 MW sont calculées. **Sur base de ces résultats, la DG Energie conclut que le besoin en réserve stratégique pour l'hiver 2022-23 est nul.**

La DG Energie rappelle toutefois que les marchés belge et français sont fortement couplés et que les problèmes d'adéquation en France peuvent avoir des retombées sur la Belgique. A cet effet, une vigilance particulière devra être accordée si la disponibilité du parc nucléaire français venait encore à se détériorer. Le monitoring continu de la sécurité d'approvisionnement réalisé par la DG Energie permettra d'identifier le cas échéant et en temps opportun, ce genre d'évènements.

Le Directeur général a.i.